

Commune d'ESCOUSSANS

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2023.

Etaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Monsieur Laurent SAÏBOU, Jérôme TAINGUY.

Absent excusé : Sébastien HAUTOT

Absent : Fabrice PLOT,

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS

D2023-26 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REVETEMENTS MURaux DU PRESBYTERE

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de réaliser des travaux de revêtements muraux et peinture au presbytère.

Toutes les tapisseries très dégradées du presbytère ont été retirées par les élus.

Un dossier a été déposé à la SMACL pour les fissures de la cage d'escalier dans le cadre de la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et des mouvements de sol. La SMACL a suivi l'avis de l'expert qui a conclu que les fissures constatées ne découlaient pas de l'évènement sécheresse, et a procédé à la clôture du dossier.

Dans cette hypothèse envisagée lors de la commission bâtiment du 05/07/2023, la commission a validé l'intégration de la cage d'escalier dans les travaux à réaliser.

De fait, certains murs nécessitent un traitement de fond et des revêtements résistants aux légers mouvements et fissures liés à la structure du bâtiment.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

- | | | |
|-------------------------------|----------------|----------------------|
| - Cécilia (auto-entrepreneur) | 10 157.40 € | |
| - Tessier Pierre Jean | 9 358.66 € HT, | soit 11 230.39 € TTC |

Madame le Maire propose de privilégier la seconde proposition, qui, bien que supérieure, s'appuie sur une technique plus adaptée pour résister aux légers mouvements et fissures liés à la structure du bâtiment.

Par ailleurs, une partie sera récupérée en FCTVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise TESSIER Pierre Jean
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Catherine BERTIN



Le secrétaire de séance

Transmission à la Préfecture le : 17/07/2023
Publication en ligne le : 17/07/2023

Commune d'ESCOUSSANS

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2023.

Étaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Monsieur Laurent SAÏBOU, Jérôme TAINGUY.

Absent excusé : Sébastien HAUTOT

Absent : Fabrice PLOT,

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS

D2023-27 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REMISE EN ETAT DU FRONTON

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de rénover le fronton.

Plusieurs propositions ont été retournées, deux portant sur la rénovation, la troisième sur la démolition – reconstruction.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

Rénovation : structure et enduit :

- | | | |
|----------------------|---------------------|----------------|
| - JR Bâtiment | 7 873.80 € HT, soit | 9 448.56 € TTC |
| - BASTO Construction | 4 000.00 € HT, soit | 4 800.00 € TTC |

Démolition - reconstruction :

- | | | |
|----------------------|---------------------|-----------------|
| - Entreprise LECOURT | 9 064.80 € HT, soit | 10 877.76 € TTC |
|----------------------|---------------------|-----------------|

Les éléments détaillés ont été présentés et validés en commission bâtiment du 05 juillet 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise BASTO Construction
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Catherine BERTIN



Le secrétaire de séance



Transmission à la Préfecture le : 17/07/2023
Publication en ligne le : 17/07/2023

Commune d'ESCOUSSANS

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2023.

Etaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Monsieur Laurent SAÏBOU, Jérôme TAINGUY.

Absent excusé : Sébastien HAUTOT

Absent : Fabrice PLOT,

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS

D2023-28 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de réaliser des travaux à la salle des associations.

Les travaux consistent en une réfection des sols de la salle de réunion et de la cuisine (correction des niveaux et carrelage). Pour éviter tout risque de fuite, il convient également d'inclure des travaux de plomberie (changement de la conduite d'eau en polypropylène).

Les éléments détaillés et chiffrés ont été présentés et validés en commission bâtiment du 05 juillet 2023.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

Réfection des sols :

- BASTO Construction	5 395.00 € HT, soit	6 474.00 € TTC
- Sarl GUILLABERT	4 301.20 € HT, soit	5 161.44 € TTC

Plomberie :

- Sarl GUILLABERT	325.00 € HT, soit	390.00 € TTC
-------------------	-------------------	--------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit la SARL GUILLABERT pour l'exécution des travaux
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Catherine BERTIN



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Transmission à la Préfecture le : 17/07/2023
Publication en ligne le : 17/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2023.

Etaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Monsieur Laurent SAÏBOU, Jérôme TAINGUY.

Absent excusé : Sébastien HAUTOT

Absent : Fabrice PLOT,

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS

Le quorum est atteint. La séance débute à 19h19.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- D2023-26 – Choix de l'entreprise pour les travaux de revêtement muraux du presbytère.
- D2023-27 – Choix de l'entreprise pour la remise en état du fronton.
- D2023-28 – Choix de l'entreprise pour les travaux à la salle des associations
- Questions diverses

<p>D2023-26 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REVETEMENTS MURAUX DU PRESBYTERE</p>

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de réaliser des travaux de revêtements muraux et peinture au presbytère.

Toutes les tapisseries très dégradées du presbytère ont été retirées par les élus.

Un dossier a été déposé à la SMACL pour les fissures de la cage d'escalier dans le cadre de la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et des mouvements de sol. La

SMACL a suivi l'avis de l'expert qui a conclu que les fissures constatées ne découlaient pas de l'évènement sécheresse, et a procédé à la clôture du dossier.

Dans cette hypothèse envisagée lors de la commission bâtiment du 05/07/2023, la commission a validé l'intégration de la cage d'escalier dans les travaux à réaliser.

De fait, certains murs nécessitent un traitement de fond et des revêtements résistants aux légers mouvements et fissures liés à la structure du bâtiment.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

- Cécilia (auto-entrepreneur) 10 157.40 €
- Tessier Pierre Jean 9 358.66 € HT, soit 11 230.39 € TTC

Madame le Maire propose de privilégier la seconde proposition, qui, bien que supérieure, s'appuie sur une technique plus adaptée pour résister aux légers mouvements et fissures liés à la structure du bâtiment.

Par ailleurs, une partie sera récupérée en FCTVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise TESSIER Pierre Jean
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

D2023-27 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REMISE EN ETAT DU FRONTON

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de rénover le fronton.

Plusieurs propositions ont été retournées, deux portant sur la rénovation, la troisième sur la démolition – reconstruction.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

Rénovation : structure et enduit :

- JR Bâtiment 7 873.80 € HT, soit 9 448.56 € TTC
- BASTO Construction 4 000.00 € HT, soit 4 800.00 € TTC

Démolition - reconstruction :

- Entreprise LECOURT 9 064.80 € HT, soit 10 877.76 € TTC

Les éléments détaillés ont été présentés et validés en commission bâtiment du 05 juillet 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise BASTO Construction
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

D2023-28 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre des travaux de remise en état des bâtiments et équipements intégrés au budget de cette année, il convient de réaliser des travaux à la salle des associations.

Les travaux consistent en une réfection des sols de la salle de réunion et de la cuisine (correction des niveaux et carrelage). Pour éviter tout risque de fuite, il convient également d'inclure des travaux de plomberie (changement de la conduite d'eau en polypropylène).

Les éléments détaillés et chiffrés ont été présentés et validés en commission bâtiment du 05 juillet 2023.

Les propositions des entreprises consultées sont les suivantes :

Réfection des sols :

- | | | |
|----------------------|---------------------|----------------|
| - BASTO Construction | 5 395.00 € HT, soit | 6 474.00 € TTC |
| - Sarl GUILLABERT | 4 301.20 € HT, soit | 5 161.44 € TTC |

Plomberie :

- | | | |
|-------------------|-------------------|--------------|
| - Sarl GUILLABERT | 325.00 € HT, soit | 390.00 € TTC |
|-------------------|-------------------|--------------|

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit la SARL GUILLABERT pour l'exécution des travaux
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 07
Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Madame le Maire présente un point de situation et communique sur les dossiers en cours.

APAVE :

Les rapports relèvent des points de non-conformité ou de préconisation pour lesquels des devis seront demandés.

SMACL / Fissures presbytère :

L'expert a conclu que les fissures du presbytère ne découlaient pas de l'évènement sécheresse. Ce sinistre ne relevant pas de l'application de la garantie « catastrophe naturelle sécheresse et mouvements de sol », la SMACL a classé le dossier.

FIBRE :

En vue du déploiement de la fibre, l'entreprise CIRCET va procéder, d'ici le premier trimestre 2024, au remplacement de certains appuis télécoms (poteaux), place pour place, sur les routes départementales et voies communales.

SISS (Syndicat Sud-Gironde Mobilités) :

Le SISS ouvre des lignes estivales gratuites pour tous à destination du domaine départemental d'HOSTENS et de la base de loisirs de FONTET. Un arrêt est prévu à Cadillac-sur-Garonne, à destination du domaine départemental d'HOSTENS, les samedis, du 12 juillet au 26 août 2023 (aller 9h50, retour 17h25). L'information sera diffusée à l'affichage et sur Panneau Pocket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Catherine BERTIN



La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.